

Direction de santé publique
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

Projet Provincial – Amiante Secteurs industriels

Bilan final provincial au 31 décembre 2007

GARDER
notre monde
EN SANTÉ

Projet Provincial – Amiante Secteurs industriels

Bilan final provincial au 31 décembre 2007

Claude Huneault

2008

**Agence de la santé
et des services sociaux
de Montréal**

Québec 

Une réalisation du secteur Santé au travail
Direction de santé publique
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
1301, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1M3
Téléphone : 514 528-2400
www.santepub-mtl.qc.ca

© Direction de santé publique
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (2008)
Tous droits réservés

ISBN 978-2-89494-715-9 (version imprimée)
ISBN 978-2-89494-716-6 (version PDF)
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2008

Prix : 5.00

Mot de la responsable du Projet Provincial Amiante/Secteurs industriels

Il nous fait plaisir de vous présenter le bilan du Projet Provincial - Amiante/Secteurs industriels.

La mission de la Direction de santé publique en santé au travail est de contribuer à protéger, maintenir et améliorer l'état de santé et le bien-être de la population au travail. Dans cette perspective, une surveillance de l'exposition des travailleurs à un facteur de risque tel que l'amiante est essentielle.

L'élaboration du bilan de l'exposition des travailleurs utilisant de l'amiante résulte d'une campagne de visites à laquelle ont participé toutes les régions sociosanitaires du Québec. Les résultats de cette étude pourront notamment être utiles pour la promotion des mesures de contrôle de l'exposition auprès des milieux de travail.

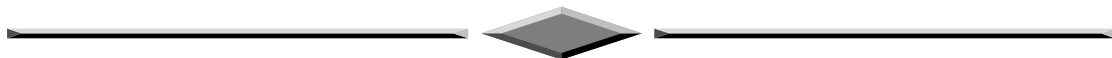
La réalisation de ce projet a été rendue possible grâce à la participation des Centres de santé et de services sociaux et Agences de la santé et des services sociaux de toutes les régions du Québec, ainsi que du ministère de la Santé et des Services sociaux, de l'Institut national de santé publique du Québec et de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.



*Denise Soucy
Coordonnatrice régionale
Secteur Santé au travail et
Responsable du Projet Amiante/Secteurs industriels
Direction de santé publique
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal*

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la responsable du Projet Provincial Amiante/Secteurs industriels.....	i
Table des matières.....	iii
Objectif	1
Méthodologie	1
Résultats.....	2
Conclusion et recommandations	5



LISTE DES TABLEAUX ET ANNEXES

Tableau 1 : Bilan au 31 décembre 2007 par région.....	3
Tableau 2 : Bilan au 31 décembre 2007 par secteur d'activité.....	4
Annexe 1 : Comité provincial « Amiante – secteurs industriels ».....	9
Annexe 2 : Grille amiante - secteurs industriels.....	11
Annexe 3 : Exemple de tableaux de compilation régionale.....	13
Annexe 4 : Exemple de tableau d'exposition.....	15
Annexe 5 : Exemple de lettre de signalement.....	17
Annexe 6 : Info - amiante No.1 (14 juillet 2005).....	19
Annexe 7 : Info - amiante No.2 (3 novembre 2005).....	23

Projet Provincial - Amiante / Secteurs industriels

Bilan final provincial
au 31 décembre 2007

Objectif

L'objectif du projet est, dans le contexte de la politique d'utilisation accrue de l'amiante du gouvernement du Québec, de s'assurer d'une utilisation sécuritaire de l'amiante dans les établissements qui utilisent ou transforment l'amiante dans leurs procédés.

Le comité provincial "Amiante – secteurs industriels" (annexe 1) a défini une utilisation sécuritaire de l'amiante comme satisfaisant tous les critères suivants :

1. Présence de vestiaires doubles (article 67 du RSST)
2. Utilisation de survêtement (article 63 du RSST)
3. Ventilation locale aux postes fixes (article 107 du RSST)
4. Mesures environnementales annuelles par l'employeur (article 43 du RSST)
5. Respect des valeurs de l'annexe I partie 1 du RSST (VEMP et VECD)
6. Pour les dispositions de l'article 42 du RSST "substance dont l'exposition doit être réduite au minimum" nous proposons le respect des recommandations de l'ACGIH et OSHA (TWA 0,1 f/cc et limite d'excursion OSHA 1 f/cc)

Méthodologie

Au début du projet, nous avons ciblé les 8 secteurs d'activités suivants, où nous sommes plus susceptibles de trouver les établissements qui utilisent ou transforment l'amiante :

2493 Industrie des gants
3081 Atelier d'usinage
3255 Industrie du matériel de transport
3271 Construction et réparation de navires
3592 Minéraux non métalliques : produits en amiante
3594 Industrie des matériaux isolants minéraux
3699 Autre industrie des produits de pétrole et charbon
3792 Industrie des adhésifs

À partir des listes de la CSST, chaque région a établi sa liste d'établissements ciblés dans ces secteurs d'activité. Durant le projet, il était possible d'ajouter des établissements à ces secteurs. Ce que les régions ont fait abondamment. Il était aussi possible d'ajouter des établissements hors de ces secteurs, à condition qu'ils utilisent ou transforment de l'amiante dans leurs procédés. Un rappel de cette possibilité a été fait en début d'année 2008.

Claude Huneault
07-07-2008

Des visites ont été faites dans les établissements ciblés pour recueillir les données nécessaires afin de compléter la grille du projet (Annexe 2). Une base de données "Access" a été développée pour compiler ces données et créer les tableaux qui serviront au suivi provincial du projet (Annexe 3 et 4). Ces tableaux comprenaient les informations sur le nombre d'établissements couverts par secteur d'activité et aucune donnée nominale.

Résultats

Depuis le début du projet en 2005, 1184 établissements ont été ciblés dans les 8 secteurs d'activités retenus. De ce nombre, 216 établissements ont été retirés (fermeture, déménagement, changement de classification, etc.) donc au 31 décembre 2007, il y avait au Québec 968 établissements retenus dans le projet. Les visites ont été faites dans 959 de ces établissements, ce qui donne 99% de couverture. Il reste 9 établissements à visiter dans deux régions du Québec (en jaune au tableau 1).

L'utilisation d'amiante a été identifiée dans le procédé de 8 des 959 établissements visités, soit moins de 1% (tableau 1 et 2). Il est possible que quelques établissements aient échappé au projet, principalement, parce que la demande d'ajouter tout autre utilisateur d'amiante connu des intervenants, n'a pas été communiquée clairement aux régions avant le 14 mars 2008, mais aussi, à cause du ciblage initial qui était possiblement imparfait.

- On retrouve 3 de ces établissements dans le secteur des **ateliers d'usinage** (CAEQ 3081) sur 882 caractérisés (tableau 2). Dans ces établissements, le travail avec l'amiante est très sporadique, il s'agit respectivement d'activités de perçage occasionnel de plaquettes de freins, de coupe de carton contenant de l'amiante et d'utilisation de peinture contenant de la trémolite non asbestiforme (à ce sujet voir l'Info - amiante No. 1 à l'annexe 6). Ces opérations sont si peu fréquentes et de courte durée qu'il a été impossible de faire l'évaluation de l'exposition des travailleurs. Dans ce secteur, il reste 6 établissements à visiter.
- Dans **l'industrie du matériel de transport** (CAEQ 3255), il y a une entreprise qui fabrique des garnitures de freins avec de l'amiante. Dans cet établissement, deux travailleurs sont exposés entre 0,1 et 1 fibre par cc et environ 30 autres sont exposés à moins de 0,1 fibre par cc.
- Un seul établissement utilise de l'amiante dans le secteur des **industries des produits en amiante** (CAEQ 3592) sur 3 visités (tableau 2). Il s'agit d'un fabricant de joints d'étanchéité où 15 travailleurs sont exposés entre 0,1 et 1 fibre par cc.
- Dans le secteur des produits de pétrole et charbon (CAEQ 3699), nous avons trouvé deux **fabricants d'asphalte**, sur 21 visités, qui occasionnellement ajoutent de l'amiante chrysotile à leur produit. Mais au moment des visites, ils ne prévoyaient pas faire d'asphalte avec de l'amiante dans un avenir rapproché. Il n'a donc pas été possible de mesurer l'exposition des travailleurs lors de l'incorporation de l'amiante dans l'asphalte.
- Il y a un établissement utilisateur d'amiante dans **l'industrie des adhésifs** (CAEQ 3792) sur 17 visités (tableau 2). Dans cet établissement, 1 travailleur est exposé entre 0,1 et 1 fibre par cc lors de l'incorporation de chrysotile dans une colle pour bardeaux d'asphalte. Un seul établissement est encore à visiter dans ce secteur.

En cours de projet, un autre établissement de ce secteur a substitué l'amiante par un produit sans amiante, il n'est donc plus dans les 8 utilisateurs d'amiante. Cet établissement utilisait le Cantal 290 de la compagnie Canada Colors & Chemicals Ltd qui contenait de la trémolite non asbestiforme. À l'analyse, l'IRSST y détectait de l'amiante trémolite entre 1 et 5 %. L'entreprise a décidé de substituer ce produit par le Artic Mist de L.V. Lomas qui ne contient que du talc non fibreux selon la fiche signalétique (la présence d'amiante trémolite dans ce talc n'a cependant pas été vérifiée).

Tableau 1 : Bilan au 31 décembre 2007 par région

Région	Ciblés	Retirés	Retenus	Amiante dans le procédé			Équipement en amiante (gants, couvertures, ...)	
				Non	Oui	Utilisation sécuritaire	Présence	Substitution au PSSE
01 Bas St-Laurent	28	4	24	20	0	0	5	5
02 Saguenay	43	2	41	36	0	0	1	0
03 Québec	64	9	55	55	0	0	1	0
04 Mauricie/Bois-Francs	136	24	112	110	2	0	8	1
05 Estrie	82	11	71	70	1	0	6	6
06 Montréal	217	45	172	170	2	0	6	2
07 Outaouais	13	0	13	13	0	0	0	0
08 Abitibi	47	0	47	47	0	0	7	0
09 Côte-Nord	11	0	11	11	0	0	2	0
11 Gaspésie	19	9	10	10	0	0	0	0
12 Chaudière-Appalaches	117	28	89	88	1	0	8	3
13 Laval	45	11	34	34	0	0	1	0
14 Lanaudière	40	9	31	31	0	0	0	0
15 Laurentide	52	11	41	41	0	0	1	1
16 Montérégie	270	53	217	215	2	0	14	0
Total	1184	216	968	951	8	0	60	18
				959 caractérisés (951+8)				
				99% des 968 retenus				

Régions où l'intervention n'est pas terminée

Tableau 2 : Bilan au 31 décembre 2007 par secteur d'activité

Secteur d'activité	SAE	Retenus	Caractérisés	Amiante dans procédé
2493 Industrie des gants	6-27	6	6	0
3081 Atelier d'usinage	1-05	888	882	3
3255 Industrie du matériel de transport	2-08	5	5	1
3271 Construction et réparation de navires	2-08	15	13	0
3592 Minéraux non métalliques : produits en amiante	2-10	3	3	1
3594 Industrie des matériaux isolants minéraux	2-10	11	11	0
3699 Autre industrie des produits de pétrole et charbon	5-24	21	21	2
3792 Industrie des adhésifs	1-02	19	18	1
Total		968	959	8

À ces 8 établissements avec de l'amiante dans le procédé, nous pouvons ajouter deux établissements qui utilisent les résidus des mines d'amiante comme matière première dans les secteurs suivants :

3591 Produits réfractaires SAE 2-10 Minéraux non métalliques et
 911 Forage de puits de pétrole et gaz naturel SAE 1-04 Mines et
 carrières.

Aucun des 8 établissements n'utilisait l'amiante de façon jugée sécuritaire selon un ou plusieurs critères du projet (niveaux mesurés > 0,1 f/cc, absence de survêtements, de vestiaires doubles, de mesures environnementales annuelles ou de ventilation locale aux postes fixes). Aucun des établissements où des mesures ont été prises ne dépasse la VEMP de 1 f/cc. du RSST. La mesure de l'exposition à l'amiante a été impossible dans 5 établissements (3 ateliers d'usinage et 2 fabricants d'asphalte), il serait important de procéder à ces mesures dès que l'utilisation le permettra.

Une seule région nous a signalé avoir demandé l'intervention de l'inspecteur dans un établissement du secteur 3792 industrie des adhésifs.

Dans 60 établissements, on retrouve de l'équipement contenant de l'amiante, comme des gants et des couvertures (tableau 1). Dans le projet, il était recommandé de suggérer la substitution de ces produits par d'autres ne contenant pas d'amiante (Info - amiante No.2 à l'annexe 7). Le suivi pour assurer le maintien de la substitution par des équipements sans amiante est inscrit au programme de santé spécifique de l'établissement (PSSE) de 18 de ces établissements (30%). Il faut comprendre que plusieurs des établissements visités pour ce projet n'ont pas et n'auront pas de PSSE.

Finalement, deux établissements qui utilisent les **résidus des mines d'amiante** ont été identifiés par une région en fin de projet. Ces établissements n'ont pas été ajoutés à la base de données de la région de telle façon que nous n'avons pas tous les renseignements sur l'utilisation sécuritaire ou non de l'amiante. L'un fabrique de l'olivine synthétique et est classé dans le secteur des produits réfractaires (CAEQ 3591) et l'autre est constitué d'une usine pilote d'extraction de nickel qui embauche 6 travailleurs et est classé dans Mines et carrières (CAEQ 911).

Conclusion et recommandations

Seulement 8 établissements des 959 visités utilisent de l'amiante. On peut donc questionner le ciblage initial, principalement le secteur des ateliers d'usinage où seulement 3 établissements utilisent l'amiante de façon sporadique sur les 882 visités (0,3%). En plus, nous n'avons pas l'assurance d'avoir identifié tous les utilisateurs d'amiante au Québec. Par exemple, nous avons trouvé sur Internet un établissement qui transforme et vend des tuyaux d'amiante ciment. Or cette entreprise n'a pas été identifiée au cours du projet parce qu'elle n'était pas dans les secteurs ciblés. Il faudrait donc que les régions soient vigilantes dans l'identification des établissements qui utilisent de l'amiante et s'assurent d'y mettre en application des programmes de santé.

Aucun des 8 établissements n'utilise l'amiante de façon sécuritaire si l'on considère les 6 critères de la définition du début. Conformément à ce qui était prévu à la démarche d'intervention de ce projet nous recommandons aux régions concernées de signaler ces établissements à la CSST en identifiant les critères non respectés. Un exemple de lettre à cet effet est fourni à l'annexe 5.

Pour les établissements où les niveaux d'exposition n'ont pas été mesurés nous recommandons que les travailleurs utilisent une protection respiratoire lors des opérations qui impliquent de l'amiante.

Dans le cas des deux utilisateurs de résidus de mines d'amiante nous n'avons pas assez d'information pour juger de l'utilisation sécuritaire ou non de l'amiante mais la région concernée devrait poursuivre la caractérisation et assurer un suivi par un PSSE le cas échéant.

ANNEXES

Annexe 1

Comité provincial « Amiante – secteurs industriels »

Composition au 31 décembre 2007

Denise Soucy	Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal Responsable du projet
Céline Lemieux	Ministère de la santé et services sociaux du Québec (MSSS)
Lucie Huberdeau	Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)
Robert Simard	Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
Louise De Guire	Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)
Judith Lord	Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montérégie
Claude Huneault	Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal Pivot provincial du projet

Annexe 2

Grille amiante - secteurs industriels

[illegible]

Annexe 3

Exemple de tableaux de compilation régionale

Amiante - secteurs industriels

Résultats par CAEQ

Région administrative:

CAEQ	Nombre d'établissements									
	câblés	retirés	avec amiante dans le procédé	sans amiante dans le procédé	avec équipements contenant de l'amiante	avec suivi de la substitution inscrit au PSSE	où l'amiante est utilisée sécuritairement	où l'amiante est utilisée non sécuritairement	avec PSSE en vigueur	avec demande d'intervention de l'inspecteur
2499 - Industrie des gants	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
3081 - Ateliers d'usinage	189	40	0	149	6	2	0	0	0	0
3255 - Industrie des roues et des freins pour véhicules automobiles	4	2	1	1	0	0	0	1	1	0
3271 - Industrie de la construction et réparation de navires	3	1	0	2	0	0	0	0	0	0
3592 - Industrie des produits en amiante	3	1	1	1	0	0	0	1	1	0
3594 - Industrie des matériaux isolants de minéraux non métalliques	6	0	0	6	0	0	0	0	0	0
3699 - Autres industries des produits de pétrole et charbon	6	1	0	6	0	0	0	0	0	0
3792 - Industrie des adhésifs	6	0	0	6	1	0	0	0	1	0
Total	217	46								
Nb établissements retenus:	172									
Nb interventions réalisées	172		2	170	6	2	0	2	3	0

Annexe 4

Exemple de tableau d'exposition

<i>Amiante - secteurs industriels</i>								
<i>Résultats des VEMP et des VED par CAEQ</i>								
<i>Région administrative :</i>								
<i>Classif. d'activité CAEQ</i>	<i>Nombre de travailleurs exposés</i>	<i>Nombre de travailleurs VEMP :</i>				<i>Nombre de travailleurs VED :</i>		
		<i>≥ 1 f/oc</i>	<i>< 1 f/oc et ≥ .1 f/oc</i>	<i>< .1 f/oc</i>		<i>≥ 5 f/oc</i>	<i>< 5 f/oc et ≥ 1 f/oc</i>	<i>< 1 f/oc</i>
9255		0	2	30		0	0	0
9592	15		15					15
TOTAL	15	0	17	30		0	0	15

Annexe 5

Exemple de lettre de signalement

M. Mme
CSST

Monsieur, Madame,

Dans le cadre du projet "amiante – secteurs industriels" nous avons visité l'établissement suivant qui utilise l'amiante dans son procédé :

Nom
No éta

Suite à la caractérisation, nous voulons vous signaler que nous considérons l'utilisation de l'amiante dans cet établissement non sécuritaire pour les raisons suivantes :

X travailleurs exposés à plus de 1 fibre/cc
X travailleurs exposés à plus de 0,1 fibre/cc
Absence de vestiaire double
Absence de survêtement
Absence de ventilation locale aux postes fixes
Absence de mesure environnementale annuelle

Dans l'éventualité d'une intervention de votre part nous apprécierions que vous communiquiez avec nos services pour nous en informer.

Soyez assuré que nous maintiendrons un programme de santé actif dans cet établissement aussi longtemps que ce risque sera présent.

Au plaisir,

Médecin responsable

Cc: Lucie Huberdeau, Direction de la prévention - inspection, CSST

ANNEXE 6

Info - amiante No.1 (14 juillet 2005)

INFO AMIANTE/SECTEURS INDUSTRIELS
**Trémolite et certains autres silicates non asbestiformes**

Photo ATSDR

Dans quelques établissements, on nous a signalé l'emploi de trémolite non asbestiforme comme substitut à l'amiante. Certains propriétaires insistaient sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'amiante. On a retrouvé des silicates non asbestiformes, principalement de la trémolite, dans les produits suivants :

- Composé à joints pour gypse;
- Plaquettes de freins;
- Peinture anti-rouille.

Le présent document vise à vous mettre en garde au sujet de ces silicates non asbestiformes et à vous suggérer une démarche à suivre dans le cadre du programme amiante secteurs industriels.

Résumé des formes et des bons numéros de CAS

Amiante 1332-21-4				
Types	Asbestiforme		Non asbestiforme	
	NOM	CAS	NOM	CAS
Serpentine	Chrysotile	12001-29-5	Antigorite	12135-88-3
Amphibole	Crocidolite	12001-28-4	Riebeckite	17787-37-0
	Amosite	12172-73-5*	Amosite (Grunérite)	14567-61-4
	Anthophyllite	77536-67-5*	Anthophyllite	17068-78-9
	Trémolite	77536-68-8*	Trémolite	14567-73-8
	Actinolite	77536-68-4*	Actinolite	13768-00-8
Traduit du Chemical Abstracts Services, May 1981			* associé à sa morphologie fibreuse	

ATSDR : Agency for Toxic Substances and Disease Registry.



Les silicates minéraux se présentent en général sous deux formes :

- ▶ les asbestiformes et
- ▶ les non asbestiformes

Pour les serpentines et amphiboles, chaque silicate asbestiforme a sa contrepartie non asbestiforme, qui peut porter un nom différent, mais qui a la même composition et la même structure chimique. Les deux formes diffèrent dans leur développement cristallographique. Les silicates asbestiformes ont une croissance unidimensionnelle, formant ainsi des fibres, alors que les silicates non asbestiformes ont une croissance bi ou tridimensionnelle, formant des plaquettes, des blocs et aussi des formes plus allongées comme des aiguilles.

Ces silicates non asbestiformes auront tendance à se briser pour former des fragments de clivage pouvant répondre tout à fait à la définition de fibre du RSST. Ils seront considérés comme de l'amiante, lors des analyses en microscopie optique à contraste de phase selon la méthode de l'IRSST.

Il y a présentement une controverse sur les effets sur la santé de ces fragments, certains prétendent qu'ils sont inoffensifs et d'autres les considèrent aussi dangereux que l'amiante. Une demande sera formulée à l'IRSST pour clarifier cette situation.

Le RSST vise les formes fibreuses (article 1) de ces silicates, mais indique par erreur le CAS des variétés non asbestiforme de la trémolite et de l'anthophyllite dans son annexe 1.

Le RSST définit les fibres respirables comme ayant un diamètre inférieur à 3 µm, une longueur supérieure à 5 µm et un rapport longueur/diamètre supérieur à 3 pour 1.



Chrysotile

DÉMARCHE DANS LE CADRE DU PROGRAMME

Dans le cadre du programme provincial sur l'amiante – secteurs industriels, lorsque vous trouvez un type de silicates non asbestiforme ou un produit portant un des numéros CAS mentionnés dans la colonne de droite du tableau, nous vous demandons d'envoyer un échantillon de procédé à l'IRSST pour recherche d'amiante. Puis, traiter le produit comme de l'amiante, si l'IRSST l'indique sur le rapport d'analyse.

Remerciements : Judith Lord
Hygiéniste industrielle
Équipe régionale en Montérégie

Agence
de développement
de réseaux locaux
de services de santé
et de services sociaux

Québec
Montreal



Santé publique



Amiante dans les poumons

ANNEXE 7

Info - amiante No.2
(3 novembre 2005)

INFO AMIANTE/SECTEURS INDUSTRIELS

Photo ATSDR

Gants et couvertures en amiante

Lors des premières visites dans le secteur "*Atelier d'usinage*", quelques intervenants nous ont signalé l'utilisation de gants, mitaines ou couvertures en amiante pour manipuler des pièces métalliques chaudes. Effectivement, il arrive fréquemment que les machinistes doivent chauffer au chalumeau des composantes pour les défaire ou les assembler. D'autres utilisations des couvertures en amiante consistent à les placer sur une pièce chauffée pour ralentir son refroidissement ou pour protéger des parties inflammables.



Les soudeurs et les travailleurs de fonderies sont probablement ceux qui utilisent le plus ces équipements de protection, mais ceux-ci ne sont pas directement touchés par le projet Amiante/Secteurs industriels.

Le problème : l'amiante

Lors de l'utilisation de ces équipements, principalement s'ils sont usés et détériorés, comme sur la photo, il peut y avoir libération de fibres d'amiante dans l'air. Plusieurs études ont montrées des niveaux pouvant excéder 1 f/cc. lors de l'utilisation et la manipulation de ces équipements.

Lardeux M.P., Dégagement de fibres d'amiante provenant des vêtements de protection contre la chaleur, INRS 1976, note n° 10345-85-76.

Pearce N.H., Hamer P.S., Fibre release from asbestos fire blankets, College, university and school safety council of Ontario Newsletter, vol. 5 no. 3 may-june 1987.

Gibbs G.W., Fiber release from asbestos garments, Ann. Occup. Hyg, vol.18 pp. 143-149, 1975.

Sammini B.S., Williams A.N., Occupational exposure to asbestos fibers resulting from use of asbestos gloves, Am. Ind. Hyg. Assoc. J. vol. 42, December 1981.

La solution : la substitution

Pour remplacer les gants, mitaines ou couvertures d'amiante, il existe une multitude de substituts sans amiante. Certains matériaux utilisés :

- ⇒ le Zetex^R pour les très haute température jusqu'à 1000°C
- ⇒ le Nomex^R ou le Kevlar^R jusqu'à 350°C.



Gants aramide/aluminium : 500°C contact, 1000°C radiante

Démarche dans le cadre du projet amiante-secteurs industriels

La démarche à suivre pour le projet amiante-secteurs industriels consiste :

- ⇒ Informer les entreprises utilisatrices de protecteurs contenant de l'amiante des risques à la santé de l'exposition à l'amiante.
- ⇒ Informer les entreprises sur la nécessité de substituer par des équipements sans amiante.

Le suivi pour assurer la permanence de cette mesure de prévention doit être assuré par le PSSE de l'établissement.

Dans la nouvelle base de données pour le projet, il y a une variable qui nous permet de noter les établissements qui utilisent ce type d'équipement lors de la visite et une variable indiquant que le suivi de la substitution sera inscrit au PSSE.

Info amiante/Secteurs industriels

Ce numéro est une réalisation du
Secteur Santé au travail

Responsable de l'unité : M^{me} Denise Soucy

Rédacteur en chef : Claude Huneault

Mise en page : Francine Parent

1301, rue Sherbrooke Est
Montréal, Qc, H2L 1M3
Téléphone : (514) 528-2400
Télécopie : (514) 528-2459
<http://www.santepub-mtl.qc.ca>

Agence
de développement
de réseaux locaux
de services de santé
et de services sociaux

Québec
Montréal



Santé publique

BON DE COMMANDE

QUANTITÉ	TITRE DE LA PUBLICATION (version imprimée)	PRIX UNITAIRE (tous frais inclus)	TOTAL
	Projet Provincial – Amiante Secteurs industriels Bilan final provincial au 31 décembre 2007	Coût 5.00\$	\$
	ISBN 978-2-89494-715-9 (version imprimée)		

Nom

Adresse

No	Rue	App.
Ville		Code postal

Téléphone

Télécopieur

**Les commandes sont payables *à l'avance* par chèque ou mandat-poste à l'ordre de la
Direction de santé publique de Montréal**

Veuillez retourner votre bon de commande à :

Centre de documentation
Direction de santé publique
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
1301, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1M3

Pour information : 514 528-2400 poste 3646

**Agence de la santé
et des services sociaux
de Montréal**

Québec

